



Construire notre avenir en s'appuyant sur nos autorités de tutelle



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Les sociétés-mères, leurs organismes communs, le PMU et Equidia en tête, ont bouclé leurs budgets 2018 ou sont près de le faire. Les efforts de gestion, mais aussi les ambitions commerciales, ont été au menu. Ces dernières permettent en particulier de prévoir une progression de 10 millions d'euros du résultat distribuable du PMU – et donc distribué aux sociétés-mères.

Pas de relance possible sans une contribution de l'Etat

La trajectoire financière du PMU, qui est en quelque sorte l'outil commercial des sociétés-mères pour exploiter les monopoles et autorisations de prises de paris, est résolument positive puisque la stratégie définie en 2016 permet de rompre durablement avec une tendance négative : les projections 2019 tablent sur une nouvelle avance de l'ordre de 10 millions d'euros.

Les efforts de gestion et le réveil -réel- du PMU cette année n'ont cependant pas été suffisants. Pour assurer l'équilibre des comptes de France Galop, l'enveloppe 2018 des allocations a dû être réduite de

Vendredi 15 décembre 2017-N°194

10 % par rapport à 2017. Les lecteurs du *Grain de Sel* ont été tenus informés de la définition de l'effort demandé aux acteurs du Galop et des débats pour le définir.

L'équilibre des comptes d'exploitation de France Galop en 2018, ceux du Trot prévus en 2019, ce sont des préalables. En quelque sorte un passage obligé. On aura compris que c'était une condition nécessaire pour préparer l'avenir avec un minimum de sérénité. Une condition nécessaire, mais qui est très loin d'être suffisante.

Pour éviter une nouvelle coupe dans les enveloppes qui constituent le moteur des courses, en particulier celles qui concourent à la recette, pour que la filière toute entière ne tombe pas dans une vraie spirale de récession, les efforts de gestion et la dynamique commerciale du PMU ne suffiront pas. Il faut que le partage de sort des revenus des paris hippiques se rééquilibre.

Au stade actuel, l'État perçoit 868 millions d'euros et les acteurs de la filière 500 millions. Vu sous un autre angle, les sociétés de courses acquittent une imposition qui atteint 52 % du résultat du PMU. Cette imposition exorbitante du droit commun a une justification : le monopole accordé aux sociétés de courses.

Un contrat d'objectif précis face à nos missions de service public

Le dossier des courses n'est pas mauvais, puisqu'elles peuvent à juste titre demander une fiscalité meilleure pour prendre en compte le bouleversement du marché des paris et jeux depuis la loi d'ouverture de 2010 et le monopole des paris

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



sportifs dans le réseau donné à la FdJ. Mais, face à l'État, face à un État aux équilibres financiers à reconstruire, les arguments de bonne foi et d'équité ne suffiront évidemment pas. Ce meilleur partage de sort, et pour tout dire cette baisse de la fiscalité des paris au profit des filières du Trot et du Galop, il est illusoire de l'espérer sans contreparties.

Ces contreparties ne sont pas nouvelles : elles sont comprises dans les différentes lois ou décrets et, bien entendu, elles sont la condition de l'exploitation des monopoles et de la perception de taxes affectées. La mission générale se doit d'être précisée, des objectifs définis, des mesures d'impact réalisées *a priori* au moment des budgets et *a posteriori* au moment des bilans.

« *La responsabilité sur l'ensemble de la filière dépendant de la spécialité* » que l'État délègue aux sociétés-mères englobe un champ suffisamment vaste et suffisamment vague pour que, dans le cadre d'un vrai contrat d'objectif, les actions et les cibles soient clairement établies. On comprend que le dynamisme des filières, leur réalité nationale, leurs équilibres, les orientations des encouragements qui définissent ces équilibres, les statuts fiscaux des bénéficiaires, les ambitions internationales, les missions d'aménagement et d'animation des territoires, sont autant de sujets qui demandent à être cadrés.

Il faut surtout éviter de se bercer d'illusions : l'Institution des Courses ne restaurera ses équilibres financiers et ne redonnera leur dynamisme aux filières qu'en prenant l'engagement de respecter des missions qu'il faut bien appeler d'ordre public.

Le rôle protecteur des Tutelles

La mobilisation pour convaincre doit se faire à tous les niveaux. Bien sûr, les présidents des sociétés-mères ont vocation à finalement négocier au plus haut échelon et il leur revient de présenter aux

ministres les études d'impacts et les bilans des décisions. Mais chacun d'entre nous a des contacts politiques et a envoyé au Parlement directement ou indirectement un député et un sénateur.

Expliquer le modèle économique des filières et les réalisations faites pour respecter les missions d'ordre public qui justifient les ressources est l'affaire de tous. Pour cela, nous avons des interlocuteurs privilégiés qui connaissent les dossiers et sont à même de les porter auprès des décisionnaires. Je veux parler des représentants des ministères de Tutelle en charge des courses. Tant du côté de l'Agriculture que du Budget, ce sont eux qui peuvent juger de l'impact des mesures envisagées et dresser le bilan des actions effectivement menées. Ils peuvent apprécier d'un œil pertinent le respect de l'intérêt général.

J'ai pu apprécier leur qualité d'écoute mais aussi leur connaissance des dossiers, au moment des débats concernant la répartition de la baisse des allocations en 2018. Nous avons là plus que des relais : des compétences et, comme notre association a pu le faire en novembre dernier, j'invite les responsables des associations et tous ceux qui veulent porter leurs stratégies pour l'intérêt général -mais pas des intérêts catégoriels ou particuliers- à les rencontrer. Il en va finalement de la possibilité de trouver auprès de l'État le soutien indispensable.

La tutelle peut signifier -selon l'Académie Française- « protection ». Pour les courses, ne pas solliciter cette protection, croire qu'il est possible de s'en extraire ou de l'ignorer, ce ne serait pas une erreur. Ce serait une faute.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.

Prochain rendez-vous du Grain de Sel, le Vendredi 12 janvier. Joyeux Noël et bonne année à vous tous